PROCÉS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

26 février 2020

DATE DE CONVOCATION
16 janvier 2020
DATE D'AFFICHAGE
16 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six du mois de février à vingt heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

PRÉSENTS :

William BOUS	Joël HUCLEUX	Micheline BINDER
Gérard BESNIER	Jean-Paul SOULEZ	Guy DESMAREST
Josiane DELOFFE	Jeannick LANGLOIS	Martine CAYRE
Gérard FOUCARD	Hervé LEVEAU	Maryse FLANDRE
Nathalie FERRAND	Laure DESENDER	Laurent PLACE
Jérôme HUCLEUX		

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS :

Raymond COZETTE
Nicole DAVESNE
Isabelle COZETTE
Sylvie LACAILLE
Nadège CORROY

Yves LEFRANCOIS	donne pouvoir à	Joël HUCLEUX
Alain GILLES	donne pouvoir à	Josiane DELOFFE
Patrick DUFOUR	donne pouvoir à	Gérard FOUCARD
Christelle PLE	donne pouvoir à	Nathalie FERRAND
Hélène TELLIER	donne pouvoir à	Laure DESENDER

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Micheline BINDER et Jean-Paul SOULEZ

ORDRE DU JOUR

- **COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 COMMUNE – LOTISSEMENT LES TILLEULS - EAU – ASSAINISSEMENT**
- **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019**
- **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019**
- **DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT POUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS**
- **VOTE DES TAXES**
- **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 COMMUNE- LOTISSEMENT LES TILLEULS**
- **DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020 AU TITRE DE LA DETR**
- **MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES**
- **DURÉE DE VALIDITÉ DU DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES SUR LE DOMAINE PRIVÉ**
- **INFORMATIONS GÉNÉRALES**
- **QUESTIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 11/12/19

Aucune observation.

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour inscrire à l'ordre du jour les points supplémentaires suivants :

- **SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA CCPV AVEC LA CAF**
- **ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE DIAGNOSTIC AGRICOLE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**
- **SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE AVEC L'ADICO**

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 COMMUNE (1)– LOTISSEMENT LES TILLEULS (2)- EAU (3)– ASSAINISSEMENT (4)

Hors de la présence de M. BOUS, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2019 de la commune, du lotissement Les Tilleuls, de l'Eau et de l'Assainissement, présentés par Madame Josiane DELOFFE, doyenne d'âge.

	COMMUNE	LOTISSEMENT LES TILLEULS
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	1 691 253.87 €	17 813.00 €
RECETTES	2 360 927.57 €	28 400.00 €
EXCEDENT ou DEFICIT 2019	**669 673.70 €**	**10 587.00 €**
REPORT RESULTAT 2018 (002)	2 265 731.17 €	**249 411.58 €**
AFFECTATION AU 1068	- €	16 404.95 €
RESULTAT CUMULE (EXCEDENT/DEFICIT 2019 + AFFECTATION 2020 AU 002)	**2 935 404.87 €**	**259 998.58 €**
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	1 611 751.01 €	- €
RECETTES	262 310.77 €	16 404.95 €
EXCEDENT ou DEFICIT 2019	**- 1 349 440.24 €**	**16 404.95 €**
REPORT RESULTAT 2018 (001)	1 784 952.29 €	**- 16 404.95 €**
RESULTAT CUMULE à inscrire au 001 au BP 2020	**435 512.05 €**	**- €**
RESULTAT DE CLOTURE	***3 370 916.92 €***	***259 998.58 €***
AFFECTATION DU RESULTAT au compte 002	***1 889 515.92 € arrondi à 1 889 516 €***	***259 998.58 € arrondi à 259 999 €***
AFFECTATION DU RESULTAT au compte 1068	***1 045 888.95 € arrondi à 1 045 889 €***	

RESTES A REALISER A REPORTER EN DEPENSES	**1 796 250.00 €**
RESTES A REALISER A REPORTER EN RECETTES	**314 849.00 €**

1 796 250 - 314 849 = 1 481 401 €
435 512.05 € - 1 481 401 = - 1 045 888.95 €
2 935 404.87 - 1 045 888.95 = 1 889 515.92 €

	EAU	ASSAINISSEMENT
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	104 351.30 €	688 691.11 €
RECETTES	312 007.28 €	507 035.98 €
EXCEDENT ou DEFICIT 2019	**207 655.98 €**	**- 181 655.13 €**
REPORT RESULTAT 2018 (002)	**927 725.04 €**	**373 560.06 €**
AFFECTATION AU 1068	**- €**	**- €**
RESULTAT CUMULE (EXCEDENT/DEFICIT 2019 + AFFECTATION 2020 AU 002)	**1 135 381.02 €**	**191 904.93 €**
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	152 053.17 €	355 423.71 €
RECETTES	36 865.01 €	516 032.20 €
EXCEDENT ou DEFICIT 2019	**- 115 188.16 €**	**160 608.49 €**
REPORT RESULTAT 2018 (001)	646 813.72 €	173 516.68 €
RESULTAT CUMULE à inscrire au 001 au BP 2020	**531 625.56 €**	**334 125.17 €**
RESULTAT DE CLOTURE	***1 667 006.58 €***	***526 030.10 €***

AFFECTATION DU RESULTAT au compte 002	***1 135 381.02 € arrondi à 1 135 382 €***	***191 904.93 € arrondi à 191 905 €***
AFFECTATION DU RESULTAT au compte 1068		

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 (5)

Les comptes de gestion 2019 des budgets :

- Commune de FORMERIE
- Lotissement Les Tilleuls
- Eau
- Assainissement

ont été soumis et approuvés par l'ensemble des membres présents et ayant donné procuration, selon l'article L 2121-31 du CGCT, comptes de gestion concordant parfaitement avec les comptes administratifs.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

COMMUNE DE FORMERIE (6) :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Décide d'affecter au budget de la commune de FORMERIE pour 2020,

- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la commune de FORMERIE de la façon suivante :

- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 1 899 515.92 € arrondi à 1 899 516 €.

- La couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 1 045 888.95 € arrondi à 1 045 889 €.

LOTISSEMENT LES TILLEULS (7) :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Décide d'affecter au budget 2020 du Lotissement Les Tilleuls, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 259 998.58 € arrondi à 259 999 €.

EAU (8) :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Décide d'affecter au budget 2020 de l'Eau, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, de la façon suivante :

- le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 1 135 381.02 € arrondi à 1 135 382 €

ASSAINISSEMENT (9) :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Décide d'affecter au budget 2020 de l'Assainissement, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 191 904.93 € arrondi à 191 905 €.

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETS EAU (10) ET ASSAINISSEMENT POUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Pour affecter les résultats de l'exercice 2019 du budget eau, il est nécessaire de faire une décision modificative comme suit, qui est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal :

EAU :

	Résultat final	Voté au BP 2020	Reste à affecter
002 : résultat d'exploitation reporté	1 135 382 €	900 000 €	235 382 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	531 626 €	400 000 €	131 626 €

	FONCTIONNEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
002 : résultat d'exploitation reporté	+ 235 382 €	
6156 : maintenance		+35 382 €
023 : virement à la section d'investissement		+ 200 000 €
TOTAL	**+ 235 382 €**	**+ 235 382 €**
	INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+131 626 €	
021 : virement de la section de fonctionnement	+ 200 000 €	
2151-29 : travaux sur captage de Criquiers		+ 200 000 €
2031-28 : frais études préservation qualité Eau		+ 20 000 €
2151-28 : Travaux préservation qualité Eau		+ 111 626 €
	+331 626 €	**+ 331 626 €**

Pour affecter les résultats de l'exercice 2019 du budget assainissement, il est nécessaire de faire une décision modificative comme suit, qui est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal :

ASSAINISSEMENT :

	Résultat final	Voté au BP 2020	Reste à affecter
002 : résultat d'exploitation reporté	191 905 €	100 000 €	91 905 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	334 126 €	250 000 €	84 126 €

	FONCTIONNEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
002 : résultat d'exploitation reporté	+ 91 905 €	
6156 : maintenance		+50 000 €
61558 : entretien, réparation sur biens mobiliers		+ 41 905 €
TOTAL	**+ 91 905 €**	**+ 91 905 €**
	INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+84 126 €	
21532-25 : Réseaux d'assainissement		+ 39 126 €
2151-26 : installations complexes spécialisées (station d'épuration)		+ 45 000 €
	+ 84 126 €	**+ 84 126 €**

VOTE DES TAXES (12)

Monsieur le Maire propose de ne pas voter d'augmentation des taux et de voter donc les taux suivants :

Taxe d'habitation : 12.99 %
Taxe foncière bâtie : 18.43 %
Taxe foncière non bâtie : 35.09 %
Cotisation foncière des entreprises : 14.59 %

Pour rappel, les taux appliqués à Formerie et Boutavent La Grange seront calculés par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas augmenter les taux pour 2020.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 COMMUNE (13)- LOTISSEMENT LES TILLEULS (14)

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2020 lors du vote du budget primitif communal 2020.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. adopte les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 1 796 250 €
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 314 849 €

2. dit que ces écritures seront reprises dans le budget primitif communal 2020.

- **COMMUNE :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES = RECETTES = 3 971 493 €
INVESTISSEMENT : DEPENSES = RECETTES = 3 510 403 € (y compris restes à réaliser)

- **LOTISSEMENT LES TILLEULS :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 du lotissement les Tilleuls comme suit :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES = RECETTES = 429 909 €
INVESTISSEMENT : DEPENSES = RECETTES = 289 910 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020 AU TITRE DE LA DETR (15)

La Préfecture nous a informés par courrier en date du 8 janvier 2020 que les dossiers de demandes de subventions pour les opérations suivantes :

- Remplacement de la canalisation d'eau potable et bouclage entre les rues Georges Clémenceau et du Presbytère
- Aménagement d'un parking rue du Presbytère

n'avaient pas été retenus.

Monsieur le Maire propose de ne pas transmettre de nouveau les demandes de subventions pour ces dossiers, mais plutôt pour des nouveaux dossiers au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. :

Ordre de priorité	Programmes	Montants estimés HT	Subvention du Département attendue	DETR attendue
1	Aménagement de la voirie rue du Presbytère (accessibilité PMR et création des arrêts de cars et de l'entrée des élèves du groupe scolaire Louis Blériot)	467 440 €	36 %	67 500 € 45 % de 150 000 € maxi
2	Travaux de mise en conformité accessibilité PMR réhabilitation partielle salle des fêtes Louis Aragon	120 000 €	36 % + 10 % bonification	48 000 € 40 % de 500 000 € maxi
3	Travaux de restauration de l'église	120 000 €	50 %	36 000 € 30 % de 400 000 € maxi

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire selon le tableau ci-dessus.

MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES (16)

Suite à la fusion, les régies ont été recréées par délibération en date du 03 janvier 2019.

L'une d'elles concerne la régie de recettes pour remboursement en cas de dégradations, dons et quêtes, locations de salles et de matériel, participations aux repas et sorties, accueil de loisirs extra-scolaire, périscolaire, cantine.

Il convient de modifier cette délibération en ajoutant le paiement des plaques au colombarium et le forfait plaque/gravure pour la colonne du souvenir, le tarif ayant déjà été voté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

DURÉE DE VALIDITÉ DU DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES SUR LE DOMAINE PRIVÉ (17)

Par délibération en date du 27 juillet 2010, le Conseil Municipal avait voté pour l'obligation de transmission d'un certificat de contrôle de la conformité des installations d'assainissement non collectif lors d'une vente.

Par délibération en date du 06 juillet 2011 qui annule et remplace la délibération du 27 juillet 2010, l'obligation de transmettre le certificat de contrôle a été élargi aux cessions de fonds de commerce.

En date du 23 mai 2017, le Conseil Municipal a délibéré afin que « les travaux de mise en conformité de l'installation d'assainissement collectif eaux usées et eaux pluviales, sur domaine privé, soient réalisés dans un délai d'un an à compter de la date de la non-conformité.
Le propriétaire devra transmettre à la mairie le certificat de contrôle de la conformité de cette installation établie par une entreprise de diagnostics immobiliers habilitée, dès la fin des travaux de mise en conformité. »

Suite aux précédentes délibérations, il est nécessaire de préciser une durée de validité du certificat de conformité de l'assainissement Eaux usées et Eaux pluviales sur domaine privé.

Monsieur le Maire propose :

- de fixer un délai de validité à 3 ans à compter de la date du rapport du diagnostic
- en cas de diagnostic non conforme, celui-ci devra être refait dans le délai d'un an à compter de la date du rapport de la non-conformité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA CCPV AVEC LA CAF (18)

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de partenariat entre la CAF de l'Oise, le Conseil Départemental, la CCPV et les communes, qui a pour vocation de fournir un cadre politique permettant de mobiliser des partenaires dans une dynamique de projet, à l'échelle d'un territoire, pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés, en l'occurrence liés à la famille.

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2019-2022 s'inscrit donc dans une démarche multi-partenariale qui a abouti à un diagnostic partagé conduisant à des fiches action (voir document).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE DIAGNOSTIC AGRICOLE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS (19)

La commission d'achats s'est réunie le 24 février 2020 et a décidé de retenir le bureau d'études IRH pour réaliser le Diagnostic territorial multi-pression et plan d'actions associé (diagnostic agricole) pour un montant de 37 584 € HT.

L'ADTO suivra les études pour un montant de 5 500 € HT.

Le groupement de commandes (SIAEP et Formerie) va solliciter une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80 % du montant HT de l'étude.

Le groupement aura à sa charge les 20 % restants, qui seront facturés par moitié à la commune de Formerie et le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Blargies).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver la contexture du projet pour la réalisation du diagnostic
- Solliciter à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE AVEC L'ADICO (20)

Suite au problème rencontré avec le serveur, l'ADICO nous a retourné un nouveau contrat de maintenance informatique, l'ancien étant obsolète.

Il est nécessaire de signer un nouveau contrat de 4 ans pour l'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement des équipements de la collectivité via la maintenance, le support et le dépannage des matériels et services.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte les termes du contrat
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire précise que le serveur va être changé ainsi que 2 ordinateurs.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Congrès départemental des sapeurs-pompiers de l'Oise organisé à Formerie le 13 juin 2020**

- **Bilan 2019 du Ciné Rural 60 :** 573 entrées payantes, 216 scolaires

- **Bilan 2018 et 2019 S.P.A :**

  2018 :1 chien et 2 chats entrés en fourrière
  2019 : 2 chiens et 5 chats

- **Suppression de la taxe d'habitation :** lecture du courrier du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics

- **Visite du Palais de Luxembourg le 2 avril 2020 avec les enfants de CM2 :** demande subvention exceptionnelle de 709.40 € pour le transport.

- **Echange étudiants avec le Canada :** la ville de Rosemère a décidé de ne pas poursuivre l'échange cette année.

- **Espérance :** prestations du 14 juillet 2019 offertes

- **Don du Sang du 18/02/2020 :** 48 donneurs

- **Lettre remerciements suite au décès de Madame Visse, professeur des écoles au groupe scolaire Louis Blériot**

- **Tableaux des bureaux de vote :** tour de table

- **Elections** : rendez-vous le 13 mars à 19 heures à la salle Louis Jouvet

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal qui quittent leurs fonctions, pour leur implication, leur assiduité.
Il précise que c'était « un bonheur de travailler avec eux » durant ce « très très bon mandat ».
Tous les projets de la mandature ont été réalisés à l'exception de la réfection du château d'eau de la gare, servant à l'origine à l'approvisionnement des machines à vapeur.
Il rappelle qu'une commune se gère comme une entreprise et que chacun des élus est tenu de respecter ses engagements.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Hervé LEVEAU demande si la commune a fait le calcul sur l'économie engendrée par le changement des ampoules par des leds pour l'éclairage public et les guirlandes.
Monsieur le Maire estime une économie d'environ de 10 000 € par an. Il va vérifier et donnera l'information lors d'une prochaine réunion.
Monsieur le Maire précise qu'il va solliciter un devis pour le remplacement des ampoules à sodium sur la Place Hervé Joron par des leds.

La séance est levée à 22 heures 15.